

prescrivent de ramener les fugitifs enchaînés et leur infligent des châtimens sévères. De là aussi ces vengeances surnois, revanches du faible contre l'opprimeur, ces empoisonnemens, ces meurtres individuels, que les lois cherchent en vain à prévenir. De là enfin, ces associations secrètes, *confréries, gildes, stellungen*, prohibées par l'autorité, où s'organisent des mouvemens séditieux, et ces jacqueries rurales qui éclatent de tous côtés en Italie, en Gaule, en Frise, en Flandre, en Saxe, à intervalles irréguliers, du VIII^e au IX^e siècle. Alors, des bandes de serfs et de serves, celles-ci plus cruelles que les hommes, assaillent les domaines seigneuriaux, pillent, incendient, torturent, massacrent sans discernement et sans pitié, jusqu'au moment où une répression atroce ramène pour quelque temps l'obéissance. Une fermentation sourde, traversée d'accès subits de fureur et suivie de longues prostrations, travaille ce monde rural pour lequel le servage n'est qu'une étape provisoire vers la liberté et vers le mieux être, ces aspirations éternelles, si lentes à se réaliser, des masses populaires.
